



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MINGANIE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tenue le 6 mai 2019 à 19 h en la salle du conseil, sise au 25 B, chemin des Forestiers, Île d'Anticosti, lieu ordinaire dudit conseil et conformément au Code municipal sont présents son honneur le maire, John Pineault, mesdames les conseillères, Shawna Doucet, Hélène Boulanger et monsieur le conseiller, Michel Charlebois formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Diane Taillon, oma, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente agit comme greffière.

Ouverture de la séance ordinaire du 6 mai 2019

Monsieur John Pineault, maire ouvre la séance ordinaire à 19 h après constatation du quorum.

2019-05-299: Approbation de l'ordre du jour de la séance d'ajournement

Ouverture de la séance ;
Approbation de l'ordre du jour ;
Approbation procès-verbal

1. Administration

1. Acceptation des comptes à payer de la séance du mois mai 2019;
2. Résolution 2019-02-227 – Correction afin d'ajouter dépôt du règlement d'emprunt;
3. Promesse d'achat – Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt;
4. Adoption – Politique d'achat – Achat – 2019;
5. Dépôt du rapport financier – Année fiscale 2018;
6. Demande de CATRA – Bois;
7. Achats de meubles – 4 B, rue des Eudistes;
8. Mandat – André Desrochers – UNESCO et paiement de factures;
9. Contrat de confection de la glace – Aréna de la municipalité;
10. Demande de paiement frais de transport à l'île – M. Lapointe – GRITTS
11. Résolution délégation d'autorité – Corporation de l'industrie touristique du Québec;
12. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement 2019-06 – Traitement des élus;
13. Réseau d'accueil – Gestion et développement – Protocole d'entente – Autorisation de signatures – Directrice générale;
14. Embauche nouveau notaire – Me Nadine Rioux - Rimouski - Contrats d'achats des immeubles rue Fleurus et 3, rue du Couvent;
15. Fermeture de compte à la C.C.I.A. – Raison de fermeture de l'OBNL – CA dissout – Remboursement de la part sociale de 300 \$ - Maison de la communauté;
16. Dépôt de la démission de monsieur Yves Martin à titre de conseiller – Effet le 1^{er} mai 2019;

P. Personnel

1. Embauche – Aglaë Filiatrault – Auberge de jeunesse, mesures d'urgence et travaux autres;
2. Frédérick Venne – Demande pour un retour à l'hiver – Travaux de recherche – Le cerf de Virginie et son modèle de gestion;
3. Demande du directeur des travaux publics – Permanence du camion de la municipalité;
4. Demande d'augmentation de salaire – Membre du personnel – Jardin communautaire;
5. Entente dans le cadre d'emplois d'été Canada – Acceptation pour trois ressources;
6. Dépôt – Tableau des vacances – Personnel municipal – Membres du conseil;

2. Sécurité publique

1. Rapport de la Sécurité publique – MRC ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

3. Transport et Voirie

1. Demande d'entériner l'acceptation de la soumission par la directrice générale de Distribution J.R.V. – Cause du délai de soumission;
2. Soumission – Réal Huot pour équipements pour réseaux d'aqueduc, égout et autres – Acceptation;

4. Hygiène du milieu

5. Frais de financement

6. Urbanisme et environnement

1. Avis de motion et présentation règlement – Périmètre urbain;

7. Loisirs et culture

1. Auberge de jeunesse – Maison des artistes - Modalités pour année 2019;
2. Camping – Coût – Jour – Semaine;
3. Dépôt rapport – Jardin communautaire – Exercice financier 2018;

8. Rapport des membres du conseil;

9. Varia

10. Correspondance

11. Période de questions

12. Clôture et levée de la séance ordinaire

Donné à Port-Menier, ce 6^e jour du mois de mai 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2019, tel que transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2019-05-300 : Approbation des procès-verbaux du 2 et 9 avril 2019

Il est proposé et appuyé par monsieur le maire, John Pineault et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'approuver, tel que déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 avril 2019, séance qui a été ajournée au 9 avril 2019 par manque de quorum. Seuls MM Pineault et Martin étaient présents avec la directrice générale, secrétaire-trésorière, Diane Taillon, oma, gma.

Il est proposé par madame la conseillère, Hélène Boulanger, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'approuver, tel que déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière, le procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 avril 2019.

2019-05-301: Acceptation des comptes à payer de la séance du mois de mai 2019 – 1.1

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu la liste des comptes à payer, des dépenses incompressibles, des salaires et DAS pour la présente séance, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et en avoir pris connaissance.

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Hélène Boulanger et résolu unanimement par les membres présents du conseil, d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2019 telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière au montant de 41 245,72 \$, déposée aux livres des procès-verbaux «comptes à payer» la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2019 au montant de 30 101,60 \$, les salaires et DAS du mois d'avril 2019 au montant de 48 747,58 \$, pour un total de 120 094,90 \$.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.


Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

2019-05-302 : Résolution 2019-02-227 – Correction afin d'ajouter dépôt du règlement d'emprunt – 1.2

Attendu que la municipalité a déposé son projet de règlement 2019-03 en date de la séance du conseil tenue le 5 février 2019,

Attendu que le projet de règlement fait partie intégrante et est récité au long dans le procès-verbal de la séance du 5 février dernier;

Attendu que la municipalité a omis de mentionner que le projet de règlement a été déposé à la séance du 5 février 2019;

Attendu qu'il y a lieu de faire une correction à la résolution numéro 2019-02-227;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par madame la conseillère, Hélène Boulanger et résolu unanimement par les membres présents du conseil, d'ajouter à la résolution 2019-02-227, le mot déposé, pour se lire comme suit :

Que le projet de règlement 2019-03, règlement décrétant un emprunt et une dépense de 159 777 \$ pour l'achat de deux immeubles sis au 3, rue du Couvent et sur la rue du Fleurus, soit déposé à la séance du 5 février 2019.

2019-05-303 : Promesse d'achat – Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt – 1-3

Attendu que la municipalité a signé une promesse d'achat avec les propriétaires des immeubles du 3, rue du Couvent et de la rue du Fleurus, madame Chantal Duguay et monsieur Gilles Pigeon;

Attendu que les acheteurs ont été avisés que nous procédions par règlement d'emprunt pour l'acquisition de ces deux immeubles;

Attendu que lors de ces promesses d'achat nous avons convenu, la municipalité et les acheteurs, d'inscrire le mois de juin pour la signature de transfert des immeubles, et ce, à cause du délai des procédures du règlement d'emprunt;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Hélène Boulanger et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'attester que les acheteurs ont été informé verbalement par la directrice générale, au nom du conseil que cet achat était conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 2019-03.

20019-05-304 : Adoption – Politique de gestion d'achat – Achats - 2019 – 1.4

Attendu que les membres présents du conseil attestent avoir reçu la politique de gestion intitulé « Achats - 2019 » pour la présente séance, déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et en avoir pris connaissance.

Attendu qu'il y a lieu, d'après l'étude effectuée des différents secteurs d'activités, de hausser le niveau d'autorisation d'achat et de modifier la liste des personnes autorisées à faire des achats;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil, d'adopter, tel que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, aux membres présents du conseil, la politique d'achat intitulée « Achats - 2019 »



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2019 - ACHATS

Politique de gestion des achats 2018 - ACHATS

Afin de voir à la bonne gestion de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et à une meilleure prise de décision, les membres du conseil désirent adopter une politique de gestion concernant les achats. Dans cette politique, nous retrouvons les procédures et responsabilités de chacun des membres du personnel assujettis à cette politique.

Pour une meilleure gestion, le conseil municipal délègue au directeur général/secrétaire-trésorier l'autorisation des achats selon les secteurs d'activités mentionnés ci-dessous.

Tous les achats sont autorisés par l'adoption du budget de chaque exercice financier, d'un règlement d'emprunt ou par l'adoption par le conseil d'une résolution, d'un règlement ou d'une politique de gestion par lesquels des crédits sont affectés à partir de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés.

Une liste des achats effectués à chaque mois est présentée et déposée à la séance ordinaire du conseil suivant lesdites dépenses pour approbation.

Lorsqu'un code de grand-livre est créé, modifié ou oublié dans la liste des autorisations de dépenses, il peut être ajouté et modifié sans résolution du conseil, à condition qu'il soit un code touchant les activités déjà prévues dans cette politique des achats.

Toute modification apportée à la politique de gestion « 2019 – Achats » doit faire l'objet d'une résolution du conseil si elle n'est pas déjà incluse dans les activités autorisées.

RESPONSABILITÉS

Directeur général/secrétaire-trésorier :

Secteurs :

Tous les secteurs d'activités de la municipalité.

GÉNÉRALITÉS

1. Les achats pour entretien et opération réguliers préalablement prévus au budget, sont autorisés. Les autres achats doivent être préalablement approuvés par le directeur général/secrétaire-trésorier.
2. Tous les achats doivent être faits au moyen d'un bon de commande.
3. Dans le **département de l'administration**, directeur général/secrétaire-trésorier et le secrétaire-trésorier adjoint sont autorisés à faire des achats pour la bonne marche du département et à signer les bons de commande qui seront par la suite contresignés par le directeur général/secrétaire-trésorier.

On entend par département de l'administration : administration (code de grand livre 100), service d'incendie, bien-être (garderie), urbanisme, environnement, aménagement, développement, promotion, biens patrimoniaux, tourisme, musée ou centre d'exposition, frais de financement et dettes à long terme et toutes autres activités connexes.

4. Dans le **département des travaux publics**, le directeur des travaux publics ou son remplaçant est autorisé à faire des achats pour un montant maximal de 4 500 \$ pour la bonne marche des travaux publics et à signer les bons de commande, qui seront par la suite contresignés par le directeur général/secrétaire-trésorier. On entend par travaux publics : eau potable, eaux usées, voirie été-hiver, aréna et patinoire, matières résiduelles, foresterie, cours d'eau et autres activités connexes.

Sentier grande randonnée transanticostienne, le chargé de projet, jusqu'à concurrence de 500 \$, le directeur des travaux publics et/ou le directeur général jusqu'à concurrence de 4 000 \$ sont autorisés à faire des achats pour la bonne marche des travaux du sentier.

5. Dans les **départements, loisirs et culture**, l'agente du milieu est autorisée à faire des achats pour un montant maximal de 1 000 \$ mensuellement et à signer les bons de commande qui seront par la suite contresignés par le directeur général/secrétaire-trésorier. Les achats au-dessus de 1 000 \$ doivent obligatoirement être approuvés, et ce, avant l'achat, par le directeur générale/secrétaire-trésorier.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

On entend par loisirs et culture : loisirs, bibliothèque, maison de la communauté, jardin communautaire, activités communautaires et/ou de loisirs, autres activités connexes.

6. Les achats de valeur de 5 000 \$ et plus doivent faire obligatoirement l'objet d'une demande de prix à au moins 2 fournisseurs. Les propositions doivent être écrites et doivent inclure le prix du transport s'il y a lieu et être entérinées par les membres du conseil lors de leur session régulière suivant l'achat.
7. Les achats dans tous les secteurs d'activités sont, à la séance ordinaire du conseil, présentés et sujet à approbation.
8. Cette politique d'achat n'enlève aucunement l'obligation du conseil, à l'approbation du paiement des factures.
9. Seul le directeur général/secrétaire-trésorier peut apposer un certificat de disponibilités de crédits, pour tous les achats ci-dessus mentionnés et signer des ententes reliées aux achats de la présente politique de gestion.
10. Cette politique abroge toute politique ou résolution adoptée antérieurement à la présente politique relativement à la gestion des achats décrite plus haut.
11. Cette politique de gestion entre en vigueur pour l'exercice financier 2019 et suivante, selon la Loi et demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas modifiée.

Donné à L'Île-Anticosti, ce 6^e jour du mois de mai 2019.

2019-05-305 : Dépôt du rapport financier – Année fiscale 2018 – 1.5

Attendu que les membres présents du conseil ont pris connaissance du rapport financier de l'exercice financier de l'année fiscale 2018, tel qu'expliqué et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Hélène Boulanger et résolu unanimement par les membres présents du conseil que le rapport financier de l'année fiscale 2018, soit déposé.

2019-05-306 : Demande de CATRA – Bois - 1.6

Attendu que la municipalité a reçu une demande de l'organisme « CATRA » relativement à une réglementation sur la conservation de l'intégrité d'Anticosti;

Attendu qu'il est stipulé dans cette demande qu'une cargaison de bois brut, ou en billes peut être aussi un risque en ce qui a trait à l'importation d'insectes, de parasites et de maladies pouvant affecter les arbres et la forêt;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Hélène Boulanger, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil qu'il soit interdit, en tout temps d'importer, sur l'île Anticosti, des cargaisons de bois brut, en billes ou du bois de chauffage et ce afin de protéger l'intégrité de l'île d'Anticosti.

2019-05-307 : Achat de meubles – 4 B, rue des Eudistes – 1.7

Attendu que l'immeuble du 4, rue des Eudistes appartient à la municipalité afin de loger le personnel de la municipalité au deuxième étage ainsi que la garderie au rez-de-chaussée;

Attendu qu'il y a lieu de meubler le logement du 4 B, rue des Eudistes;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Hélène Boulanger, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'achat du mobilier nécessaire, des petits électroménagers et de la fourniture pour cuisine, salon, etc. nécessaires pour les pièces du logement du 4 B, rue des Eudistes afin de le rendre habitable.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement de la dépense ci-dessus mentionnée.

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

2019-05-308 : Mandat – André Desrochers – Unesco et paiement de factures – 1.8

Il est proposé par madame la conseillère, Hélène Boulanger, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'autoriser le paiement des factures de monsieur André Desrochers au montant de 18 000 \$ pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018 et une deuxième au montant de 18 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019 et ce conditionnellement à l'opinion verbale ou écrite de nos aviseurs légaux.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement de la dépense ci-dessus mentionnée.

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

2019-05-309 : Contrat de réfection de la glace – Aréna de la municipalité – 1.9

Attendu que monsieur Sébastien Plourde est la personne ressource pour la confection et l'entretien de la glace à l'aréna de la municipalité;

Attendu que monsieur Sébastien Plourde fait un travail professionnel et ce depuis plusieurs années;

Attendu qu'il y a lieu de rédiger et signer un contrat avec monsieur Plourde afin d'officialiser le lien de monsieur Sébastien Plourde et de la municipalité pour ce travail;

Attendu que pour calculer le montant alloué pour ce contrat, la directrice générale a fait une moyenne des heures travaillées et fixé à 10,00\$ l'heure pour ce travail;

Par conséquent, Il est proposé par madame la conseillère, Hélène Boulanger appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorier à signer un contrat, d'un an avec monsieur Sébastien Plourde pour la saison 2019-2020, ce contrat étant alloué pour un montant de 1 750 \$ pour la saison pour la fabrication et l'entretien de la glace à l'aréna de la Municipalité.

Que dans le contrat à être signé entre les deux parties il soit stipulé que si monsieur Plourde doit s'absenter, il devra défrayer les coûts de remplacement au montant de 10,00 \$ l'heure.

D'autoriser la directrice générale à faire le paiement à monsieur Sébastien Plourde des heures travaillées au montant de 1 750 \$ pour la saison 2018-2019.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement de la dépense ci-dessus mentionnée.

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2019-05-310 : Demande de paiement frais de transport à l'île – M. Lapointe – GRITTS – 1.10

Il est proposé par, monsieur le conseiller Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil, d'autoriser le paiement des frais de transports pour la venue de monsieur Lapointe sur l'île d'Anticosti et ce dans le cadre du plan de développement en tourisme.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement de la dépense ci-dessus mentionnée.


Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

2019-05-311 : Résolution de délégation d'autorité – Corporation de l'industrie touristique du Québec – 1.11

Attendu que la municipalité est propriétaire de l'AUBERGE DE LA POINTE-OUEST, Pointe de l'Ouest, Port-Menier (Québec) G0G 2Y0, portant le numéro d'établissement 133350;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil de nommer **Diane Taillon**, oma, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière pour représenter la corporation de la **Municipalité de L'Île-d'Anticosti**, propriétaire de l'établissement d'hébergement touristique nommé ci-dessous aux fins de discussion auprès de la corporation de l'industrie touristique du Québec (la CITQ) pour tout sujet relatif à l'établissement d'hébergement touristique correspondant au numéro de dossier **133350**. Nous reconnaissons que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec notre représentant pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos. Que monsieur le maire, John Pineault et madame Hélène Boulanger, maire suppléant, soient tous deux nommer à signer cette délégation d'autorité pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

2019-05-312 : Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement 2019-06 – Traitement des élus – 1.12

Attendu qu'il a lieu de remplacer le règlement numéro R 139-05-18, règlement concernant le traitement des élus municipaux, à cause de nombreuses modifications à y apporter;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le projet de règlement 2019-06 aux membres du conseil;

Attendu que monsieur le maire, John Pineault a expliqué en quoi concerne le règlement;

Attendu que madame la conseillère, Shawna Doucet donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement concernant le traitement des élus, sera adopté lors d'une prochaine séance ou à une séance subséquente;

Attendu que madame la conseillère, Shawna Doucet présente le projet de règlement;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Hélène Boulanger et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'adopter le projet de règlement 2019-06, règlement concernant le traitement des élus.

PROJET DE RÈGLEMENT 2019-06 RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Attendu les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), le conseil municipal peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et de ses autres membres du conseil;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Attendu qu'il y a lieu de remplacer le règlement numéro R 139-05-18, règlement concernant le traitement des élus municipaux à cause de nombreuses modifications à y apporter;

Attendu que la directrice générale, secrétaire-trésorière, a déposé aux membres présents du conseil le projet de règlement 2019-06, règlement concernant le traitement des élus municipaux;

Attendu qu'un projet de règlement est dûment présenté à la séance du 6 mai 2019 par madame la conseillère, Shawna Doucet;

Attendu qu'un avis de motion est dûment donné à la séance ordinaire du 6 mai 2019, par madame la conseillère, Shawna Doucet;

Attendu qu'un avis public sera publié conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* au moins vingt et un (21) jours avant la séance ordinaire où ce règlement sera adopté;

Par conséquent,

Il est proposé par :
Appuyé par :
Et résolu : Unanimement par les membres présents du conseil

Qu'il soit statué et ordonné et il est par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1 – Préambule

Le préambule fait partie du présent règlement

Article 2 – Rémunération de base du maire

La rémunération de base pour le maire est établie à 12 800 \$ annuellement et elle se répartit selon les fonctions qu'il exerce de la façon suivante :

- | | | |
|----|---|----------|
| 1. | Pour les fonctions générales de maire incluant toute représentation auprès d'organismes municipaux et régionaux : | 8 600 \$ |
| 2. | Pour les fonctions administratives qu'il exerce pour le compte de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti : | 4 200 \$ |

Au sens du présent règlement, on entend par « fonctions administratives », tout acte et/ou tâche accompli par le maire pendant les heures d'ouverture de bureau, pour exercer les fonctions qui lui sont dévolues par l'article 142 du Code municipal à titre de chef exécutif de l'administration municipale soit, plus particulièrement pour exercer son droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur tous les départements et les fonctionnaires ou employés de la Municipalité. Ces fonctions comprennent également, sans restreindre la généralité de ce qui précède, tout acte et/ou tâche accompli afin de voir à ce que les revenus de la Municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi et pour voir à ce que les dispositions de la loi, les règlements et les ordonnances du conseil soient fidèlement et impartialement mis à exécution.

Article 3 – Rémunération de base des conseillers

La rémunération annuelle de base des conseillers est fixée à 3 200 \$.

Article 4 – Rémunération additionnelle – maire suppléant

Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle des deux tiers (2/3) de la rémunération du maire lorsqu'il le remplacera pour plus de sept (7) jours consécutifs.

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Article 5 – Allocation de dépenses

Chaque membre du conseil reçoit, en plus de la rémunération de base prévue aux articles 2, 3 et 4 du présent règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de sa rémunération de base, à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à leur poste respectif qui ne sont pas remboursées.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

L'allocation de dépenses pour le maire est établie à 6 400 \$ et elle se répartit selon les fonctions qu'il exerce de la façon suivante :

- | | |
|--|----------|
| 1. Pour ses fonctions générales de maire incluant toute représentation auprès d'organismes municipaux et régionaux : | 4 300 \$ |
| 2. Pour ses fonctions administratives qu'il exerce pour le compte de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti : | 2 100 \$ |

L'allocation de dépenses pour les conseillers est établie à 1 600 \$.

Article 6 – Versement salaire rémunération

La rémunération décrétée selon les articles 2, 3, 4 et 5 sera versée à chacun des membres du conseil municipal lors de la dernière période de paie du mois.

Article 7 – Indexation

La rémunération de base et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal peuvent être indexées par résolution, pour chaque exercice financier, en fonction de l'augmentation de l'indice général de prix à la consommation pour la région de Québec selon Statistiques Canada jusqu'à concurrence d'un maximum de 6% l'an, conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Article 8 – Abrogation

Le présent règlement remplace et abroge à toute fin que de droit le règlement R139-05-18 et tous règlements, politiques ou dispositions ayant trait à l'objet de ce règlement.

Article 9 – Rétroactivité

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Article 10 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

2019-05-313 : Réseau d'accueil – Gestion et développement – Protocole d'entente – Autorisation de signature – 1.13

Attendu le protocole d'entente concernant la gestion et développement du réseau d'accueil, Côte-Nord pour la saison 2019 entre les Associations touristiques régionales Manicouagan et Duplessis, nommé Tourisme Côte-Nord et le bureau d'information touristique, nommé le Gestionnaire.

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Hélène Boulanger, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'autoriser Diane Taillon, oma, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti à signer tous les documents nécessaires au protocole d'entente pour notre lieu d'accueil : Bureau d'accueil touristique de L'Île-d'Anticosti.

2019-05-314 : Embauche nouveau notaire – Me Nadine Rioux – Rimouski – Contrats d'achat des immeubles rue du Fleurus et 3, rue du Couvent – 1.14

Attendu qu'il y a lieu de nommer un notaire afin de préparer les actes notariés pour le transfert des propriétés du 3, rue du Couvent et de la rue du Fleurus;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil de retenir les services de Me Nadine Rioux à titre de Notaire afin de préparer les actes notariés pour l'achat des propriétés de la rue du Fleurus et du 3, rue du Couvent.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Diane Taillon, oma, gma soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette transaction.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Qu'advenant l'impossibilité de madame Taillon, de se rendre à Rimouski, pour toutes raisons, que demande soit faite afin que les documents soient signés par un notaire avec témoin.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement de la dépense ci-dessus mentionnée.

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

2019-05-315 : Fermeture de compte à la C.C.I.A. – Raison de fermeture de l'OBNL – CA dissout – Remboursement de la part sociale de 300 \$ - Maison de la Communauté de Port-Menier – 1.15

Attendu que l'organisme à but non lucratif de la Maison de la Communauté de Port-Menier a été dissout ainsi que son conseil d'administration;

Attendu que tous les livres et argents ainsi que la gestion ont été transférés à la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil qu'une demande soit transmise à la C.C.I.A., qu'après vérifications, les comptes à payer impayés par l'organisme dissout, soit transmis à la municipalité afin d'être acquittés.

Que demande soit faite à la C.C.I.A. de fermer tous les livres de l'organisme à but non lucratif et de rembourser à la municipalité le montant de 300 \$ à titre de part sociale payée par l'organisme.

D'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame Diane Taillon, oma, gma, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la fermeture de compte de l'organisme dissout.

2019-05-316 - Dépôt de la démission de monsieur Yves Martin à titre de conseiller – Effet le 1^{er} mai 2019 – 1.16

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la lettre de démission de monsieur Yves Martin à titre de conseiller prenant effet le 1^{er} mai 2019.

2019-05-317 : Embauche – Aglaë Filiatreault – Auberge de jeunesse, mesures d'urgence et travaux autres – P.1

Attendu que la municipalité doit remplacer l'organisme qui administrait l'Auberge de jeunesse de la Pointe-Ouest;

Attendu que la municipalité a besoin d'une ressource afin de préparer un bottin de ressources matériels ainsi que des ressources humaines pour son plan de mesure d'urgence;

Attendu que plusieurs secteurs d'activités ont un manque de personnel saisonnier;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Hélène Boulanger, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil, d'embaucher madame Aglaë Filiatreault afin de voir à l'entretien de l'Auberge de jeunesse, de présenter aux touristes l'attrait de la Pointe-Ouest, d'aider à la mise en place d'un bottin de ressources et d'aider dans divers secteurs d'activités et différentes autres tâches non définies dans la présente résolution.

Qu'une description de tâches soit rédigée pour ce poste.

Que le salaire horaire soit de 16,00 \$, pour une semaine de 35 heures et que son horaire de travail soit défini avec la direction générale.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

D'embaucher madame Aglaë Filiatreault à titre de préposée à l'entretien des immeubles municipaux à raison de cinq (5) heures par semaine au salaire horaire de 17,10 \$.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement de la dépense ci-dessus mentionnée.

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

2019-05-318 : Frédéric Venne – Demande pour un retour à l'hiver – Travaux de recherche – Le cerf de Virginie et son modèle de gestion – P-2

Attendu que monsieur Frédéric Venne a demandé à la Municipalité d'être autorisé à revenir à l'île afin de terminer son travail entrepris sur la gestion du milieu des cerfs de Virginie;

Attendu que la municipalité, lors des acceptations de stagiaire ou de travaux de maîtrise, ou autres, accepte de loger ces étudiants et ce gratuitement;

Attendu que lors de ces locations gratuites de logement, il est de mise que les personnes logées fassent l'entretien de leur milieu de vie;

Attendu que, si la municipalité doit faire l'entretien de cet immeuble à cause d'un manque de collaboration des usagers pour entretenir le logement, elle devra facturer un coût pour la location à celui ou celle qui n'entretient pas adéquatement le logis;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Hélène Boulanger et résolu unanimement par les membres présents du conseil ce qui suit, à savoir :

D'accepter la demande de M. Frédéric Venne qui consiste à revenir à l'hiver sur l'île afin de terminer son travail sur la gestion du milieu des cerfs de Virginie;

Que le préambule de la résolution fasse partie intégrante de l'acceptation de la demande.

2019-05-319 : Demande du directeur des travaux publics – Permanence du camion de la municipalité – P-3

Attendu que les membres du conseil ont étudié la demande de monsieur Jean-Marc Martin concernant l'utilisation en permanence du camion de la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil de refuser la demande du directeur des travaux publics.

2019-05-320 : Demande d'augmentation de salaire – Membre du personnel – Jardin communautaire - Concierge – P-4

Attendu que la municipalité a reçu à plusieurs reprises des demandes d'augmentation salariale de ses salariés permanents et saisonniers;

Attendu que les membres du conseil ont demandé qu'un système d'évaluation soit mis en place afin d'évaluer les membres du personnel sur leurs tâches, leur poste, leur planification et autres;

Attendu que le système d'évaluation n'est pas complètement fonctionnel puisque les descriptions de tâches ne sont pas terminées pour chacun des postes et que ce travail relève de la direction générale;

Attendu que les membres du conseil demandent le statu quo pour l'exercice financier 2019 afin que soit évalués correctement tous les postes de la municipalité ainsi que les membres du personnel qui y sont attirés;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Hélène Boulanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil que pour toutes les raisons ci-haut mentionnées, la demande d'augmentation soit refusée.

2019-05-321 : Entente dans le cadre d'emploi d'été Canada – P-5

Attendu que la municipalité a demandé une aide financière afin d'assurer deux postes pour le sentier Transanticostien et que cette demande a été acceptée;

Attendu que la Corporation de développement économique et communautaire de l'île d'Anticosti a aussi demandé une aide financière afin d'assurer un poste à l'Auberge de la Pointe-Ouest et que cette demande lui a été allouée;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil, que mesdames Aglaë Filiatreault, Jeanne Flamand-Lapointe et monsieur Kerri-Vincent Bougie soient tous les trois embauchés dans le cadre du programme d'aide financière Emploi et développement social Canada au salaire horaire de 16,00 \$ pour une semaine de 40 heures, à l'exception de madame Aglaë Filiatreault aura un salaire horaire 17,10 \$ pour 5 heures par semaine et de 35 heures à 16,00 \$ /heure.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement de la dépense ci-dessus mentionnée.


Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

2019-05-322 : Dépôt – Tableau des vacances - Personnel municipal – Membres du conseil

La directrice générale, secrétaire-trésorière dépose aux membres présents du conseil le tableau de vacances pour l'année financière 2019 des membres du personnel et des membres du conseil.

2019-05-323 : Rapport de la Sécurité publique – MRC

Adoption du rapport annuel d'activité (plan de mise en œuvre local)

Attendu que, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Minganie a été attesté par le ministre le 30 mars 2010 ;

Attendu que, ledit schéma est entré en vigueur le 15 juin 2010;

Attendu que, l'article 35 de loi sur la sécurité incendie stipule que l'autorité locale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution un rapport d'activité en matière de sécurité incendie;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Hélène Boulanger et résolu unanimement par les membres présents du conseil, que le conseil adopte le rapport annuel 2015-2018 de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

Que le rapport annuel 2015-2018 de la municipalité ainsi qu'une copie de la résolution soit transmise à la MRC de Minganie afin qu'un rapport régional soit présenté au ministère de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la *Loi sur sécurité incendie*.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2019-05-324 : Demande d'entériner l'acceptation de la soumission par la directrice générale de Distribution J.R.V. – Cause du délai de la soumission – 3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Hélène Boulanger et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'entériner l'acceptation, par la directrice générale, secrétaire-trésorière de la soumission de Distribution J.R.V. à cause du délai urgent de cette commande pour les besoins de la municipalité pour ces chemins au montant de 6 331,67 \$ taxes incluses.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement de la dépense ci-dessus mentionnée.


Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

2019-05-325 : Soumission – Réal Huot pour équipement des réseaux d'aqueduc, égout et autres

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour l'équipement relatif aux réseaux d'aqueduc, d'égout et autres;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par madame la conseillère, Hélène Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'accepter la soumission de Réal Huot pour l'équipement de ses réseaux d'aqueduc, d'égout et autres.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement de la dépense ci-dessus mentionnée.


Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

2019-05-326 : Avis de motion et présentation règlement – Périmètre urbain – 6.1

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le premier projet de règlement 2019-07 aux membres du conseil relatif à la modification du périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti;

Attendu que la municipalité doit adopter un règlement de concordance au schéma de l'aménagement et de développement de la MRC en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attend qu'il y a lieu de modifier le plan de zonage no. 6-0432-Z du règlement de zonage de zonage no. 25-90-06 de la municipalité pour s'assurer la concordance au schéma d'aménagement et développement de la MRC;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné par madame la conseillère, Shawna Doucet à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019

Attendu que madame la conseillère, Shawna Doucet a présenté le présent premier projet de règlement;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Hélène Boulanger, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil que le premier projet de règlement de concordance no. 2019-07, règlement modifiant le périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti conformément à l'annexe 1 du règlement no. 172-18-03-20 de la MRC de Minganie, soit adopté.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Premier projet de règlement no. 2019-07, règlement relatif à la modification du périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Premier projet de règlement de concordance

Attendu que la MRC de Minganie a modifié son schéma d'aménagement et de développement en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu l'entrée en vigueur du règlement n° 172-18-03-20 intitulé règlement relatif à la modification du périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, modifiant le schéma d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de Minganie;

Attendu que la MRC de Minganie a adopté le document « Nature des modifications pour L'Île-d'Anticosti ».

Attendu que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti doit adopter un règlement de concordance au schéma de l'aménagement et de développement de la MRC en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le plan de zonage n° 6-0432-Z du règlement de zonage n°25-90-06 de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour s'assurer la concordance au schéma d'aménagement et développement de la MRC;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le premier projet de règlement 2019-07 aux membres du conseil relatif à la modification du périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné par madame la conseillère, Shawna Doucet à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019;

Attendu que madame la conseillère, Shawna Doucet a présenté le présent premier projet de règlement;

Par conséquent,

Il est proposé par : Madame la conseillère, Hélène Boulanger
Appuyé par : Monsieur le conseiller, Michel Charlebois
Et résolu : Unanimement par les membres présents du conseil

Qu'il soit statué et ordonné et il l'est par le présent projet de règlement, ce qui suit à savoir :

Article 1 – Préambule

Le préambule fait partie du présent projet de règlement.

Article 2 – But du projet de règlement

Le présent projet de règlement a pour but de modifier le plan de zonage n°6-0432-Z du règlement de zonage n° 25-90-06 de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

Article 3 – Modification du périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Le présent projet de règlement modifie le périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti conformément et en concordance avec l'annexe 1 du règlement N° 172-18-03-20 de la MRC de Minganie. L'annexe 1 fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 4 - Effets

La modification du périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti permet en outre, de distraire certaines parties du périmètre urbain inconstructibles et/ou inondables et d'ajouter d'autres parties constructibles et sécuritaires. Cette modification permet aussi d'inclure le lot 6 254 708 à l'intérieur du périmètre urbain et de réserver ce lot au développement résidentiel des minimaisons. « Annexe 2 »

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent projet de règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2019-05-327 : Auberge de jeunesse – Maison des artistes – Modalités pour année 2019 – 7.1

Attendu qu'il y a lieu de réviser les coûts de location de l'Auberge de la Pointe-Ouest;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par madame la conseillère, Hélène Boulanger et résolu unanimement par les membres présents du conseil que les coûts pour la location journalière par personne à l'Auberge de la Pointe-Ouest soient, à savoir :

Chambres semi-privées et chambres dortoirs : que le prix par personne par jour est de 45 \$ et 15 \$ par jour par enfant de moins de 12 ans;

Chambre privée : que le prix par personne par jour est de 55 \$;

Que le coût de location de l'Auberge de jeunesse au complet soit de 450 \$ par jour.

2019-05-328 : Camping – Coût – Jour – Semaine – 7.2

Attendu qu'il y a lieu de réviser les coûts de location du Camping du Château;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Hélène Boulanger et résolu unanimement par les membres présents du conseil que les coûts pour la location par personne du camping du Château soit de 25 \$ par nuit par tente.

Que lors de location d'un site de camping, les véhicules s'il y a lieu, soient stationnés sur le site loué.

2019-05-329 : Dépôt rapport – Jardin communautaire – Exercice financier 2018 – 7.3

La directrice générale dépose aux membres présents du conseil, le rapport de l'exercice financier 2018 du jardin communautaire.

8. Rapport des membres du conseil

Monsieur le conseiller, Michel Charlebois : Clôture du dépotoir, clôture du parc du chemin de la Ferme et fenêtres de la maison de Baie-Sainte-Claire.

Monsieur le maire, John Pineault : Toiture de l'église – soumission, ministère de l'Environnement - organisation d'une rencontre, dossier UNESCO, dispensaire.

Madame la conseillère, Hélène Boulanger : CISSS – conférence téléphonique, exercice du plan de mesures d'urgence des hydrocarbures, garderie - COOP

9. Varia

10. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil présents la liste de correspondance du mois de mai 2019.

11. Période de questions

La période de question a porté sur les dossiers suivants, à savoir :

Demande de CATRA
Lumière de sécurité sur le quai
Tourisme débiter plus tôt



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti
Procès-verbaux

2019-05-330: Clôture de la séance ordinaire du 6 mai 2019 - 12

Il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par madame la conseillère, Hélène Boulanger et résolu unanimement par les membres présents du conseil, de clôturer la séance ordinaire 6 mai 2019.

Levée de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2019 - 12

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, John Pineault, lève la séance ordinaire à 19 h 44.

John Pineault
Maire

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale et secrétaire trésorière